

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS  
46700 FLORESSAS - LOT

---

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Vendredi 27 Mars 2009 à 10H 00  
Date de la convocation Lundi 23 Mars 2009

**Compte rendu de la séance :**

**ORDRE DU JOUR :**

**Vote du compte administratif 2008 du CCAS**

**Vote du budget 2009 du CCAS**

**Vote du compte administratif 2008 de la Commune**

**Vote du budget 2009 de la Commune**

**Questions diverses**

L'an deux mille neuf et le vingt sept Mars à 10 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Présents: Tous sauf Mrs Noël ROUX, Dominique DONY, Didier CRUZOL,  
Mmes Muriel BOUTHEMY, Marie-Claude LIGER  
Mme Muriel BOUTHEMY a donné procuration à Mme Ginette EUDIER  
Mme Marie-Claude LIGER a donné procuration à Mr Christian ESCANDE  
Mme Ginette EUDIER a été nommée secrétaire

**Vote du compte administratif 2008 du CCAS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Ginette EUDIER 1<sup>ère</sup> adjointe, qui avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le compte administratif du CCAS, lequel fait apparaître une absence de mouvement au cours de l'année 2008 et qui a été voté à l'unanimité.

**Vote du budget 2009 du CCAS**

Monsieur le Maire avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le budget primitif 2008 du CCAS qui a été établi conformément au budget primitif 2009 et qui a été voté à l'unanimité.

**Vote du compte administratif 2008 de la Commune**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Ginette EUDIER 1<sup>ère</sup> adjointe, qui avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le compte administratif de la Commune qui a été voté à l'unanimité.

## **Vote du budget 2009 de la Commune**

Monsieur le Maire avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le budget primitif 2008 et qui a été voté à l'unanimité.

L'ensemble de ces budgets et les délibérations s'y rapportant sera transmis à la Préfecture du Lot pour contrôle de la légalité. Ils seront consultables en Mairie dès leur retour de la Préfecture aux heures d'ouverture du secrétariat.

## **Questions diverses**

Aucune autre question n'a été abordée lors de ce Conseil Municipal qui s'est terminé à 12 heures 30 heures.

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,  
le 9 avril 2009.

